



COMMUNE DE MEYRIEZ
GEMEINDE MERLACH

Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

(Le procès-verbal de cette assemblée est sauvegardé sur l'enregistrement du 9 décembre 2024 et constitue un outil de travail pour la préparation du procès-verbal. L'enregistrement du présent procès-verbal sera supprimé après l'approbation par l'assemblée communale.)

Lieu	Grande salle Campagne Chatoney
Début	20 h 00
Présidence	Madame la présidente de commune Josiane Zeyer
Électeurs présents	90
majorité absolue	46
Scrutateurs ordre du jour :	Messieurs Robert Michler et Jens Wegmüller
Scrutateurs élections :	Madame Sonja Lerf et Monsieur Erwin Speich

À 20 h 00 précises, la présidente de la commune souhaite la bienvenue aux électeurs/trices à la huitième assemblée communale ordinaire de la législature 2021-2026.

Aucune objection n'a été formulée à l'encontre de la convocation à l'assemblée communale au moyen de l'invitation personnelle, ainsi que de la publication dans la Feuille officielle no. 47.

Un citoyen prend la parole et demande s'il ne serait pas judicieux de discuter de la question de l'endettement avant d'approuver d'autres crédits et d'augmenter ainsi les charges financières de la commune. Il fait valoir qu'il serait opportun de discuter de l'approbation du budget avant les demandes de crédit.

Josiane Zeyer répond que le budget et les crédits qui y sont associés sont étroitement liés. Approuver le budget sans les crédits correspondants ne servirait à rien, car ceux-ci font partie intégrante du budget.

L'électeur insiste sur son point de vue selon lequel le débat sur le budget et la dette devrait avoir lieu avant l'octroi des crédits.

L'électeur insiste sur son point de vue selon lequel le débat sur la situation budgétaire et l'endettement devrait avoir lieu avant l'octroi de crédits.

Andreas Spring ajoute que la commune n'est pas endettée. Le résultat négatif n'a rien à voir avec l'endettement. La commune dispose d'un capital propre de 6,5 millions de francs, de sorte qu'il n'y a pas d'endettement malgré le résultat négatif.

Josiane Zeyer constate alors que la question est ainsi réglée.

Elle souhaite ensuite la bienvenue dans la commune à un nouvel arrivant, M. Ariste Joachim, qui participe pour la première fois à l'assemblée, et lui demande de se lever brièvement. Elle salue également Monsieur Sandro Rätzer, l'urbaniste local responsable de la société IC Infraconsult AG. Monsieur Urs Haenni, représentant des Freiburger

Nachrichten et du Murtenbieter, est présent. Il est renoncé à la lecture des personnes excusées ; celles-ci sont nommément consignées dans le procès-verbal.

Se sont excusés :

Madame Therese Speich, Monsieur et Madame Emil & Ilse Gerzner, Madame Sarah Mäder, Monsieur et Madame Kurt & Elsbeth Gloor, Madame Hanna Messerli, Madame Brigitte Demierre

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement sur bande magnétique.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 09.12.2024

La présidente de la commune demande l'approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale. Aucune objection n'a été formulée.

:// le procès-verbal est approuvé à l'**unanimité**.

2. Mots de bienvenue aux jeunes citoyen/nes

La présidente de la commune salue les nouveaux jeunes citoyens et citoyennes, Madame Léann Kramer, Madame Ornella Schaffhauser et Monsieur Emile Glassey, et leur remet un cadeau.

Les jeunes citoyen/nes sont accueillis par des applaudissements.

3. Dissolution de l'Association des sapeurs-pompiers (ASPRM)

La présidente de la commune présente le point de l'ordre du jour et demande à l'assemblée si elle souhaite approuver la dissolution de la Fédération des sapeurs-pompiers. Aucune intervention n'est demandée.

:// La dissolution de l'Association des sapeurs-pompiers (ASPRM) est approuvée avec **une abstention**.

4. Changement d'exploitant forestier

La présidente de la commune informe l'assemblée de la décision de changer d'exploitant forestier. Après une intervention sur la taille de la surface forestière, à laquelle Andreas Spring répond par environ 8 hectares, l'assemblée vote sur le changement.

:// Le changement d'exploitant forestier approuvé avec **une abstention**.

5. Élections

Élection d'un membre pour la Commission des constructions

La présidente de la commune informe de la démission de Charlie Pouly de la commission des constructions et le remercie pour sa longue collaboration. Son engagement en faveur de la commune est remercié par les applaudissements de l'assemblée communale. Kevin Alexander Biehl, Stefan Josef Buob et Lars Christian Lehmann se portent candidat à l'élection pour lui succéder. Les candidats se présentent brièvement. Stefan Buob est absent.

Résultat du premier tour de scrutin

90 bulletins de vote ont été distribués et 90 bulletins de vote ont été déposés. Il n'y a pas eu de bulletins nuls ou blancs, les 90 bulletins sont donc valables. La majorité absolue est donc de 46 voix.

Kevin Biehl a obtenu 45 voix, Lars Lehmann 37 voix et Stefan Buob 8 voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, un second tour est nécessaire.

Au second tour, c'est la majorité relative (et non la majorité absolue) qui l'emporte, comme le prévoit la loi. Seuls les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour sont encore en lice.

Résultat du second tour de scrutin

90 bulletins de vote ont à nouveau été distribués, dont 1 bulletin blanc retourné. Par conséquent, 89 bulletins de vote sont valables. Avec 52 voix, Kevin Biehl est élu membre de la commission des constructions.

Le Conseil communal remercie Kevin pour sa volonté de s'engager pour la commune et se réjouit d'une bonne collaboration.

://: L'assemblée communale élit Kevin Biehl en qualité de nouveau membre de la commission des constructions.

Élection d'un membre pour la Commission des naturalisations

Peter Kopp se retire de la commission des naturalisations. La présidente de la commune propose Peter Fankhauser comme successeur. Aucune objection n'étant formulée, l'élection a lieu sous les applaudissements.

://: Peter Fankhauser est élu nouveau membre de la Commission des naturalisations

6. Élection d'un organe de révision externe

La commission des finances propose de nommer de Core Partner AG en qualité de nouvel organe de révision. Josiane Zeyer et Andreas Spring répondent aux questions concernant la transparence et les coûts.

*://: La Société Core Partner AG est élue nouvel organe de révision avec une **abs-tention**.*

7. Demande de crédit de CHF 4.6 Mio – Mesures PGEE jusqu'en 2035

Peter Kopp explique l'urgence des mesures prévues par le plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Aucune mesure d'assainissement majeure n'a été prise depuis le dernier PGEE de 1996. Le système de canalisation a une valeur d'infrastructure d'environ CHF 7 Mio. et une durée de vie estimée à 70 ans, ce qui entraîne des coûts d'amortissement annuels de CHF 100'000. Sur une période d'environ 30 ans, cela représente un total de CHF 3 Mio.

À quoi il faut ajouter : la croissance démographique, l'augmentation du nombre d'immeubles et la multiplication des situations météorologiques extrêmes augmentent la charge des canalisations, certaines d'entre elles étant déjà surchargées.

Il faut également tenir compte de la séparation nécessaire des eaux pluviales et des eaux usées, conformément aux directives cantonales, ainsi que de la mise en œuvre de concepts tels que « ville éponge ».

Les CHF 4,6 Mio de CHF mentionnés s'entendent sur une période de 10 à 15 ans, en fonction de l'avancement de la rénovation.

Le Conseil communal demande instamment d'approuver ce crédit afin que les mesures urgentes nécessaires puissent être prises rapidement. C'est la seule façon d'éviter de futures inondations, saturations et accumulations dans le système d'évacuation des eaux usées. En cas de fortes précipitations notamment, il sera utile à l'avenir de mettre en place des canaux de rétention et de stockage afin de ne pas surcharger brutalement les canalisations.

Pour garantir une infrastructure d'assainissement saine et fonctionnelle sur le long terme, il est indispensable d'agir maintenant. Le Conseil communal demande que les moyens demandés soient accordés afin que les premières mesures concrètes puissent être prises dès l'année prochaine.

Un citoyen souligne que les systèmes d'eaux usées et d'eau douce sont liés. Il demande si la rénovation du réseau d'eau potable sera traitée dans le même contexte.

Peter Kopp explique qu'il existe également un rapport sur l'assainissement du système d'eau potable et que les synergies doivent être utilisées. Si le sol est ouvert lors de la rénovation du système d'évacuation des eaux usées, les conduites d'eau potable qui s'y trouvent éventuellement pourront également être rénovées en une seule étape coordonnée.

Une électrice demande s'il faut s'attendre à d'importants travaux de construction.

Peter Kopp explique que, par exemple, sur le tronçon supérieur de la Route de Lausanne, les conduites se trouvent du côté droit de la route, côté pente, et que la route est donc également touchée. Des conduites se trouvent également sous la chaussée, raison pour laquelle des perturbations temporaires du trafic, telles que des fermetures d'une demie-voie, ne sont pas à exclure. Il n'est toutefois pas possible de donner des détails concrets sur les restrictions exactes à l'heure actuelle.

://: La demande de crédit s'élevant à CHF 4.6 Mio est approuvée à l'unanimité.

8. Demande de crédit de CHF 26'000 – Planification de la Rue de Lausanne

Claude Lurf présente le projet de réaménagement de la rue de Lausanne. Plusieurs interventions soulignent l'importance d'une planification globale sur l'ensemble du tracé de la rue de Lausanne, avec la participation de la commune de Morat. En outre, la pertinence d'une piste cyclable séparée est remise en question, car la route secondaire en direction du Grengspitz pourrait s'avérer être un itinéraire alternatif plus approprié. Un électeur demande si les riverains seront impliqués dans la planification. Claude Lurf explique qu'une participation correspondante est prévue. Il souligne que le montant du crédit demandé est un crédit de planification dont l'objectif est d'éviter les doublons inutiles et de relier efficacement les projets de construction et d'entretien par une prise en compte coordonnée des projets PGEE afin de réduire les coûts.

://: La demande de crédit s'élevant à CHF 26'000 est approuvée à l'unanimité.

9. Demande de crédit de CHF 80'000 – Rénovation de logement Rue de Lausanne 14

Andreas Spring souligne la nécessité de rénover l'appartement de la rue de Lausanne 14. Il explique en outre qu'il s'agit d'un crédit-cadre, car les besoins exacts ne pourront être déterminés qu'après la libération de l'appartement.

*://: La demande de crédit de CHF 80'000 CHF est approuvée par **85 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.***

10. Révision du plan d'aménagement local :

Information sur la situation actuelle

Claude Lurf informe sur l'état actuel de la révision de l'aménagement local. L'année fut plutôt contrariante. Des retards ont été enregistrés dans la réponse du canton au dossier de pré-examen. Au lieu d'arriver avant les vacances d'été comme promis, une version provisoire de l'expertise globale a été reçue par e-mail le soir du 28 novembre 2024 et est arrivée physiquement au bureau communal le 5 décembre 2024 sous forme de dossier complet.

Le 21 mai de cette année, des négociations de recours ont eu lieu, le canton ayant imposé des zones de planification à la commune en raison du surdimensionnement constaté. Ces estimations et les zones de planification qui en résultent font encore l'objet de clarifications entre la commune et le canton.

Une éléctrice demande la parole. Elle évoque la divergence de longue date entre la commune et le canton concernant l'évaluation des zones à bâtir surdimensionnées. Elle mentionne que depuis son arrivée en 2013, l'idée selon laquelle les surfaces d'habitat ont toujours été surdimensionnées était déjà dans l'air et demande une explication simple de la situation actuelle.

Claude Lurf tente d'expliquer la complexité de la question et confirme la divergence de vues entre le Conseil communal et le canton concernant le dimensionnement des constructions. Il explique que la commune a développé son point de vue en se basant sur les règles du canton et en concertation avec le service de l'aménagement du territoire. Un recours contre les zones de planification a été déposé par le conseil communal et les échanges à ce sujet avec le canton ont actuellement lieu.

Un électeur demande quelle est l'importance des zones de planification et si elles équivalent à une interdiction de construire. Claude Lurf précise que certaines parcelles ont été placées en zone de planification afin de stopper les activités de construction jusqu'à ce que la question du surdimensionnement soit clarifiée.

Claude Lurf poursuit en disant que la commune et le canton ont convenu de suspendre momentanément la procédure de recours concernant les zones de planification jusqu'à ce que la commune ait eu la possibilité de redimensionner ses zones à bâtir.

Claude Lerf donne la parole au bureau d'urbanisme local, représenté par Sandro Rätzer de la société IC Infraconsult AG. Il donne un aperçu du processus de révision du plan d'aménagement local. L'urbaniste local rapporte que depuis l'ancienne planification de 1996, une révision fondamentale de la planification a été nécessaire en raison de modifications légales, notamment la modification de la loi sur l'aménagement du territoire en 2013 et la promulgation de la loi sur la protection des eaux. Ces adaptations ont donné lieu à un volumineux rapport d'examen préalable qui n'a pas encore été analysé en détail. La tâche d'IC Infraconsult AG est d'analyser ce rapport et les rapports techniques et de décider comment y réagir. Des expertises ou des travaux supplémentaires pourraient être nécessaires. Il faut également prendre contact avec les services compétents. L'objectif est d'élaborer un plan local qui mette en œuvre tous les contenus du rapport d'examen préalable et qui soit prêt à être approuvé. Une fois le plan terminé, il sera mis à l'enquête publique, au cours de laquelle la population pourra faire opposition. La commune statue sur ces oppositions dans le cadre de négociations. Ensuite, le Conseil communal adopte le plan d'affectation des zones et le règlement communal de construction à l'attention du canton. Les opposants qui reçoivent une décision négative peuvent déposer un recours auprès du canton. La procédure peut être poursuivie jusqu'au Tribunal fédéral. Il mentionne en outre les différents plans directeurs, la participation publique et le fait que la commune a également organisé un atelier village.

Un électeur demande la parole. Il constate que la révision du plan d'aménagement local est une matière complexe et demande quel est le délai de mise en œuvre de cette révision. L'urbaniste local répond qu'il est difficile de donner un délai précis, car de nombreuses inconnues entrent en jeu dans le processus. Il est toutefois positif que le canton n'exige pas un deuxième examen préalable et soutienne ainsi l'orientation de la commune, ce qui laisse espérer un processus plus rapide.

Un autre électeur demande alors la parole et pose toute une série de questions, dont la teneur inclut des affirmations qui discréditent les travaux de révision du plan d'aménagement local réalisés jusqu'à présent.

Claude Lerf remercie les intervenants pour leurs questions ainsi que pour le commentaire personnel, et demande que les questions soient à nouveau posées individuellement.

La première question exprime des inquiétudes quant aux coûts de la révision et la compare à ceux d'autres communes. Il s'interroge également sur le fondement de l'opposition du Conseil communal et sur les coûts qui y sont liés. Andreas Spring répond que jusqu'à présent, le montant total des frais s'élève à CHF 209'000 et que les frais d'opposition sont d'environ CHF 20'000. Daniel Conca explique que le plan d'aménagement local est de la compétence du Conseil communal et que c'est lui qui décide s'il y a lieu ou non de faire opposition.

Claude Lerf répond à la question sur les coûts relatifs à l'opposition à la zone de planification et les chiffre à environ CHF 20'000, Andreas Spring précise la somme exacte à CHF 18'230. Daniel Conca ajoute que cette somme comprend également les frais de l'urbaniste local pour la préparation de l'opposition par la commune.

L'électeur s'enquiert ensuite d'une éventuelle participation financière du bureau d'études sur la base du dépôt du dossier, malgré le surdimensionnement du projet, et demande si l'expertise sera publiée, ainsi que sur la nécessité de la demande de

crédit, compte tenu de la nouvelle situation de départ, à savoir que le projet est considéré comme surdimensionné. Claude Lerf indique qu'il s'agit d'une affaire entre le Conseil communal et le mandataire et qu'il n'est pas question d'en discuter ici.

L'électeur s'enquiert ensuite des coûts supplémentaires concrètement imputables à la participation d'Espace Suisse et aimerait savoir quelle est la part en pourcentage. Claude Lerf explique qu'il est difficile de répondre précisément à cette question, mais il renvoie à la feuille d'information qui mentionne deux raisons pour le crédit supplémentaire : l'atelier village avec Espace Suisse, qui a coûté environ CHF 20'000, et la partie de l'opposition à la zone de planification contre le Canton.

L'électeur poursuit en demandant davantage de transparence dans la publication des décisions cantonales, notamment dans l'expertise du dossier d'examen préalable. Josiane Zeyer lui répond que l'expertise est un outil de travail pour le Conseil communal et la Commission d'aménagement local, et qu'elle n'est pas destinée au public. Elle renvoie à l'art. 29, al. 2 de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), qui stipule que les documents qui servent à préparer les décisions du Conseil d'État et des autorités exécutives communales et intercommunales ne sont accessibles qu'après la décision dont ils constituent la base. Cela signifie concrètement – lors de la mise à l'enquête publique de la planification définitive.

Après que l'électeur ait révélé avoir une autre opinion et citation : « l'Office de médiation aussi », Claude Lerf lui a demandé ce qui le poussait à harceler le Conseil communal avec ses questions. Le citoyen répond qu'il ne s'agit en fait que de questions de compréhension et qu'il y voit des ambiguïtés. Claude Lerf s'excuse d'avoir mal interprété ses interventions.

Un électeur demande si le Conseil communal maintient l'assurance donnée jusqu'à présent d'une séance d'information avant la mise à l'enquête publique, bien que cela n'ait pas été explicitement mentionné dans la présentation.

Claude Lerf répond par l'affirmative et ajoute que le Conseil communal estime une réunion d'information comme judicieuse et qu'il maintiendra l'événement.

Une autre électrice se prononce en faveur d'une culture de la discussion ouverte et souligne l'importance des décisions prises par la démocratie de base. Elle salue la culture de la discussion qui a vu le jour à l'initiative d'un concitoyen, notamment l'implication de l'Espace Suisse.

→ **Quelques électeurs quittent l'assemblée communale**

Un membre de la Commission d'aménagement local demande alors la parole. Il invite les citoyens à discuter avec la Commission et à lui soumettre des idées. Il souligne que les discussions de détail ne devraient pas avoir lieu lors de l'assemblée communale, mais au sein de la Commission d'aménagement.

L'électrice demande une nouvelle fois la parole pour appeler à la culture de la discussion et au développement de solutions communes. Elle rappelle qu'au début des discussions, elle avait déjà souligné l'importance d'une bonne information, en impliquant les citoyens. Elle affirme qu'il ne s'agit pas d'intérêts particuliers, mais d'un développement commun.

Une autre électrice exprime son regret que la situation ne soit pas tangible pour les citoyens et se sent ainsi limitée dans son rôle de citoyenne responsable. Elle souligne l'importance de trouver une bonne solution pour la commune en collaboration avec les générations plus âgées et plus jeunes et rappelle que de nombreuses personnes avec de bonnes idées vivent dans la commune.

Un électeur fait remarquer qu'il existe dans la commune une majorité silencieuse qui soutient le travail du Conseil communal et de la Commission de planification, et qu'il est important de conserver le respect et la décence.

Un membre de la Commission des finances demande la parole. Il explique que la démocratie signifie que les membres du Conseil communal et de la Commission de planification sont élus de manière démocratique et qu'ils ont les compétences nécessaires. Il remarque que la répartition des compétences n'est pas claire dans la salle et souligne que ceux qui souhaitent contribuer davantage devraient se manifester lors des prochaines élections. Certaines électrices et certains électeurs ne sont pas d'accord avec ces explications et discutent de leur compréhension de la démocratie.

Une électrice demande à nouveau la parole et affirme qu'elle accepte les organes élus, mais souligne que cela ne signifie pas pour autant que l'on ne peut plus poser de questions ou discuter. Elle voit dans la communication l'opportunité d'améliorer les projets.

Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 40'000

Claude Lurf rapporte que la commune est confrontée à la tâche d'effectuer le travail exigé par une loi et qu'elle a besoin d'un crédit pour ce faire. Il est mentionné que CHF 209'000 ont déjà été dépensés et que le retour du canton est plutôt positif, car un deuxième examen préalable n'est pas nécessaire.

Une électrice demande quelles seraient les conséquences si le crédit n'était pas approuvé. Claude Lurf répond que si le crédit n'était pas approuvé, le travail pourrait être stoppé et que la commune pourrait être contrôlée de l'extérieur.

Un électeur objecte qu'en cas de refus du crédit, il est possible de présenter une nouvelle demande de crédit lors de l'assemblée de printemps. Il souligne la compétence de la population de voter le crédit et la compétence du Conseil communal de mener à bien la révision du plan d'aménagement local.

Josiane Zeyer informe que le Conseil communal qu'il dispose d'une compétence financière propre et que le crédit ne doit donc pas obligatoirement être soumis au vote. En l'absence d'autres questions, Josiane Zeyer passe au vote sur le crédit supplémentaire.

://: Le crédit supplémentaire s'élevant à CHF 40'000 est approuvé par 57 voix pour contre 17 voix non et 4 abstentions.

11. Budget 2025

Andreas Spring présente la situation financière et les coûts supplémentaires prévus pour l'année prochaine. Il explique que malgré une baisse des fonds propres due à des dépenses supplémentaires, il n'y a pas d'endettement. La question de l'endettement est pertinente dans le contexte des investissements prévus pour les 15 prochaines années.

Il poursuit en expliquant que pour le budget 2025, on s'attend à des dépenses supplémentaires de CHF 404'000, qui se composent du budget général et du financement spécial financé par des taxes. Il explique les principaux surcoûts pour l'année prochaine et aborde la question de l'endettement, qui sera pertinente pour les investissements.

Andreas Spring explique également que des dépenses supplémentaires sont prévues l'année prochaine pour les salaires, acquisitions de remplacement et entretien. Il mentionne également la nécessité d'assainir le ponton de la piscine et de remplacer l'éclairage public par des LED. D'autres postes concernent le remplacement de la clôture rue de Lausanne 10 et la péréquation financière intercommunale, qui augmente en raison d'un potentiel fiscal plus élevé dans la commune.

Une éléctrice demande si la responsabilité de l'entretien des arbres du cimetière ne revient pas plutôt à la paroisse. Daniel Conca explique que le cimetière est la propriété des communes de Greng et Meyriez et que la paroisse ne peut que l'utiliser. Les frais sont partagés avec la commune de Greng.

Andreas Spring donne un aperçu des investissements, notamment le renouvellement systématique de l'infrastructure hydraulique et l'assainissement des routes. Il souligne qu'il faut s'attendre à une baisse du cash-flow et que les fonds propres pourraient en être affectés, tout en précisant qu'il s'agit là du pire cas de figure.

Le président de la Commission des finances présente le rapport de la Commission des finances, qui a examiné en détail le budget 2025. La Commission recommande l'approbation du budget et se réjouit de l'évolution positive du capital par habitant. Elle souligne que de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires pour compenser les coûts élevés, mais ne voit actuellement pas la nécessité d'augmenter les impôts.

Josiane Zeyer passe à l'approbation du budget, qui est effectuée par les personnes présentes au moyen de cartes de vote.

*://: Le budget 2025 est approuvé avec **une abstention**.*

12. Divers

Mesure de vitesse

Josiane Zeyer ouvre la rubrique « Divers » de l'ordre du jour et Peter Kopp rapporte que des mesures de vitesse ont été effectuées sur la Route de l'Hôpital suite à des plaintes pour excès de vitesse. Des mesures de vitesse ont été effectuées du 14.10.2024 au 28.10.2024 à la Route de l'Hôpital et confirment que la vitesse est trop élevée dans la zone 30 km/h. Elles ont montré que la vitesse était trop élevée dans la zone 30. Point de mesure devant le numéro 55 de la Route de l'Hôpital, dans les deux sens. L'action a été menée à la suite des plaintes des riverains qui indiquaient que de nombreux véhicules dépassaient la limitation de vitesse de 30 km/h. Les résultats ont confirmé les plaintes : 21,2 % des véhicules circulant en direction de Lausanne ont été mesurés à plus de 30 kilomètres/h et 5,5 % à plus de 35 kilomètres/h. Trois motos et une voiture ont été enregistrées à plus de 50 kilomètres/h. En direction de l'hôpital, 14,1 % roulaient à plus de 30 kilomètres/h et 3,3 % à plus de 35 kilomètres/h.

À titre de mesure immédiate, deux marquages supplémentaires de la limitation de vitesse à 30 km/h ont été apposés sur la route, après le giratoire de l'hôpital et du côté de Lausanne. Peter Kopp espère que cette mesure conduise à une meilleure visibilité et au respect de la limitation de vitesse. De plus, une demande a été faite auprès de la police cantonale fribourgeoise pour obtenir son soutien dans le contrôle de la vitesse. Une autre possibilité est d'envisager des gendarmes couchés de 50 millimètres de hauteur, mais cette solution nécessite toutefois une autorisation. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Plusieurs électeurs font remarquer que la vitesse est limitée à 50 km/h sur les routes situées du territoire de Morat jusqu'au giratoire en question et que la vitesse est également trop élevée dans la zone de 30 km/h environnante. Il est mentionné que les excès de vitesse seraient probablement encore plus nombreux en direction de la gare, mais qu'aucune mesure n'y a été prise jusqu'à présent.

Départ, hommage et succession

Josiane Zeyer prononce des adieux et des salutations. Elle remercie Peter Kopp pour son engagement au sein du Conseil communal et souligne ses précieuses connaissances d'ingénieur, qui ont permis de prendre de meilleures décisions lors de nombreuses discussions techniques. Elle souhaite à Peter Kopp d'apprécier pleinement son temps libre, suite à son départ du Conseil communal et lui rappelle qu'il est toujours le bienvenu s'il souhaite s'investir à nouveau.

Peter Kopp remercie toute l'équipe pour la bonne collaboration.

Josiane Zeyer présente ensuite le successeur de Peter Kopp, Peter Fankhauser, et invite les personnes présentes à lui souhaiter la bienvenue.

Autres interventions et requête

Un électeur demande « s'il serait possible d'expliquer dans quelle mesure la commune atteindra ses objectifs de durabilité d'ici 2025, voire 2030, et ses objectifs climatiques d'ici 2060 ». Josiane Zeyer assure que la demande sera examinée et qu'une réponse pourra être apportée dans un délai d'un an.

Un électeur souhaite s'informer sur l'acquisition d'épouvantails à corbeaux. Josiane Zeyer indique qu'il est actuellement utilisé à Chatoney Park pour effrayer les corbeaux freux. Une autre électrice se joint à la discussion et demande qu'en cas de succès de l'effarouchement, des arbres supplémentaires soient plantés dans le Chatoney Park afin de fournir de l'ombre.

Le choix des personnes pour le dépouillement du vote lors des dimanches d'élection est également abordé, des doutes étant exprimés quant au fait que les jeunes citoyens et les nouveaux arrivants, en particulier les femmes, soient plus souvent convoqués. Le Conseil communal en prend acte. Un citoyen aimerait souligner une nouvelle fois à l'attention du représentant de la presse qu'une majorité silencieuse soutient le Conseil communal et la commission de planification. Il lui demande d'essayer de ne pas rapporter uniquement les voix fortes, mais de rester neutre.

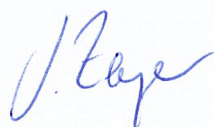
Aucune autre intervention n'est formulée.

Josiane Zeyer remercie chaleureusement les personnes présentes d'être venues si nombreuses et adresse également des remerciements à l'administration, notamment à Martin et Manuela. Des remerciements particuliers sont adressés aux citoyens qui participent activement à la vie de la commune, ainsi qu'à Kari pour son inlassable travail de nettoyage, notamment lors du déneigement. La qualité des trottoirs nettoyés est soulignée, tout en précisant que le nettoyage des rues est assuré par l'entreprise Haldimann AG. Elle souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et invite à l'apéritif qui suit.

L'assemblée communale est levée à 22:03 heures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE MEYRIEZ

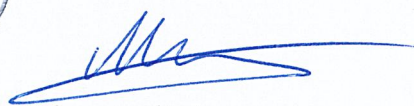
Josiane Zeyer



La présidente de commune :



Martin Rychener



le secrétaire :

Annexes :

Annexe 1 : diapositives de présentation